

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 027-2024</b></p> <p><b>Du : 19 juin 2024</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 14 juin 2024</p>
--	--

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjointes au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Morgane Auger, Sophie Papon Conseillères Municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNE POUVOIR :**

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : Adhésion au groupement de commande pour la reliure des Actes Administratifs et de l'état civil avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région île de France,**

**Après avoir entendu**, l'exposé de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu**, le Code de la commande publique,

**Vu**, le décret 2010-783 paru le 11 juillet 2010 sur la tenue des registres administratifs,

**Vu**, l'arrêté du 22 février 1968 pris en application de l'article 2 du décret n°68-148 du 15 février 1968 sur la retenue des registres d'état civil,

**Vu**, la convention constitutive du groupement de commandes signées du président du CIG en date du 19 décembre 2023

**Considérant**, l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

**Considérant**, l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Décide**, d'adhérer au Groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et/ ou de l'état civil

**Approuve**, la convention constitutive du groupement de commandes désignant le centre interdépartemental de gestion de la Grande couronne comme coordinateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixée dans cette convention,

**Approuve**, la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

**Autorise**, le Maire, à signer l'engagement contractuel du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 19 juin 2024

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

